



Le Bulletin d'Information Communal

EDITORIAL



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Lorsque nous avons décidé en 2014 la publication trimestrielle du Bulletin d'Information Communal (BIC), avec à chaque édition un éditorial, je n'avais pas saisi la difficulté de l'exercice : trouver à chaque fois un sujet, sans tomber ni dans la banalité, ni dans la répétition.

Essayez, vous verrez, ce n'est pas aisé.

Ainsi depuis 2014, tous les trimestres se pose la même question à moi : de quoi vais-je parler ?

Il y a pourtant pas mal de choses qui se passent dans notre commune, me direz-vous, les sujets ne devraient pas manquer. Ce n'est pas faux, mais simplement les énumérer c'est tomber dans la facilité.

Evoquer les problèmes de voisinage, les chiens qui aboient, leurs crottes déposées là où il ne faut pas, les conséquences olfactives et de pollution des feux qu'on allume par-ci et par-là me permettraient de remplir la page. Mais à quoi bon. Il vaut mieux régler ces problèmes de nuisance « en famille » avec l'espoir d'une compréhension réciproque. Ce n'est pas facile, non plus...

Alors de quoi d'autre ? De la salle des fêtes, du fleurissement ? Oui, mais cela risque de lasser car cela revient souvent.

Mais je ne peux quand même pas passer sous silence l'hommage qu'a rendu la municipalité aux deux bâtisseurs de la ligne LGV. Comme je ne peux pas passer sous silence l'inauguration du relevage de l'orgue et les deux réunions importantes concernant le PLU, tout cela pour éviter « d'énumérer ».

Raymond DEVOS ne disait-il pas dans un de ses sketches « **Mesdames, Messieurs, je vous signale tout de suite que je vais parler pour ne rien dire** ». Tiens, j'aurai dû commencer par-là !

Mais du coup, je me rends compte que ma page est presque remplie. Je considère donc que l'essentiel est écrit.

En espérant faire mieux la prochaine fois, je vous souhaite malgré tout bonne lecture et m'associe au comité de rédaction pour vous souhaiter de très belles vacances.

Alfred INGWEILER
Maire

(*) Si vous souhaitez recevoir régulièrement les comptes rendus et/ou le BIC par courriel, merci de faire la demande directement à : mairie.ernolsheimlessaverne@orange.fr

PLU : suite des BIC de juillet 2017, Octobre 2017, Janvier 2018 et Janvier 2019

Deux réunions importantes se sont tenues courant JUIN 2019.

Tout d'abord la deuxième réunion dite « PPA » (Personnes Publiques Associées). Elle s'est tenue le 06 juin et a réuni les représentants de différents organismes et collectivités : Sycoparc, Chambre d'Agriculture, Préfecture, Communauté des communes, Conseil Départemental 67, Direction départementale des Territoires etc... Ils ont fait part de leurs observations, conseils et recommandations pour la rédaction finale des différents documents.

Puis la deuxième réunion publique. Elle a eu lieu le 27 juin. Cette réunion avait pour objet de rappeler la démarche PLU, de présenter les principaux documents dont le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), son contenu, les zonages etc... Les concitoyens présents ont pu échanger et poser leurs questions.

Les deux réunions ont été conduites par le cabinet EOLIS, sous le contrôle de l'ATIP (assistance au maître d'ouvrage) et la présence de la commission locale « PLU ».

Prochaines étapes : soumission du PLU à l'approbation du conseil municipal, puis enquête publique

RECENSEMENT de la population : on recrute deux recenseurs !

Une campagne de recensement de la population de notre village a été programmée par l'INSEE.

Elle aura lieu du **16 janvier 2020 au 15 février 2020**.

Bien que l'échéance soit encore un peu lointaine, il convient dès maintenant de préparer cette opération très importante pour la commune car le nombre d'habitants a un impact considérable dans beaucoup de domaines.

Dans un premier temps il a fallu choisir un (e) coordinateur(trice). C'est Betty CLAUSS -secrétaire- que le Conseil Municipal a désignée lors de sa séance du 07 juin 2019.

Il faut maintenant recruter DEUX recenseurs.

Les candidatures sont à déposer à la mairie.

Pour plus de renseignements s'adresser à M. le Maire.

DECHETS VERTS

IL EST INTERDIT de BRULER ses DECHETS VERTS

Qu'il s'agisse de tailles de haies, d'arbustes, de résidus d'élagage ou de débroussaillage, brûler ses déchets verts est formellement interdit par la loi et expose les contrevenants à une contravention pouvant aller jusqu'à 450€.

Risque d'incendie, pollution générée, fumées et nuisances olfactives expliquent cette interdiction et créent fréquemment des conflits de voisinage.



QUE FAIRE ALORS de SES DECHETS VERTS ?

- les déposer en déchèterie (renseignements : www.smictomdesaverne.fr)
- les utiliser dans votre jardin pour le compostage, le paillage ou le broyage (renseignements : reseauzerodechet@gmail.com.)

STOP aux DEPOTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages sont sévèrement réprimandés. Tout dépôt de déchets effectué par des particuliers en dehors des dispositifs prévus à cet effet est puni par la loi, par des contraventions allant de 68 à 1500€. Si le dépôt sauvage est effectué à l'aide d'un véhicule, ce dernier peut également être confisqué par les autorités.

Les dépôts sauvages de déchets professionnels sont punis de peines encore plus lourdes (jusqu'à 75000€ et 2 ans d'emprisonnement).

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le Smictom de la Région de Saverne au 03 88 02 21 80.

Ce sujet amène à traiter la réglementation sur les feux, question souvent posée par des concitoyens.

L'annexe II de l'article R 541-8 du code de l'environnement dit **que les déchets verts, SONT ASSIMILES à des DECHETS MENAGERS** et l'article 84 du règlement sanitaire départemental type, INTERDIT le brûlage à l'air libre des ordures ménagères.

Tout est donc dit et devrait être clair

FOOT-BALL : NOUVEAU TERRAIN D'ENTRAINEMENT



Le nouveau terrain d'entraînement est près d'être opérationnel.

La nature du sol (remblais), les conditions climatiques défavorables durant deux saisons, ont ralenti les travaux. Il fallait en effet traiter à plusieurs reprises la surface du terrain pour l'enrichir et revoir et traiter l'ensemencement. La canicule récente n'a rien arrangé.

Plus qu'un simple remplacement de terrain, (la salle festive est construite sur l'ancien terrain), la municipalité a décidé de réaliser le nouveau en le mettant aux normes pour permettre les matches officiels des jeunes. Ce qui tombe plutôt bien vu la création récente d'une entente-jeunes (TREFLE) entre plusieurs communes.

L'éclairage a aussi été déplacé. Les anciens mâts ont été réutilisés mais l'occasion a été saisie pour remplacer les platines des lampes.

Le coût global s'est élevé à **37 672** euros. Une subvention de 8000 euros a été obtenue.

FLEURISSEMENT ET PROPRETE

Grâce à la générosité des concitoyens, la commission « fleurissement-propreté » a pu mettre en œuvre le thème retenu pour le fleurissement de cette année (et suivante) « les travaux de la vigne ».

Merci pour les tonneaux, fûts, « ratze », auxquels notre ouvrier communal a donné une seconde jeunesse.

Merci aussi aux personnes qui ont fait preuve de créativité sur le thème.

PROPRETE

Quelques rappels de bienséances :

- Ramasser ses mégots de cigarettes, ramasser les crottes de son chien, emmener ses déchets de pique-nique ou tout autre déchet, afin d'œuvrer à la propreté et à l'image de notre village.

- nuisances sonores : un arrêté municipal du 15 juin 2000, règlemente les activités de tonte. **Elles sont autorisées du lundi au samedi de 8h à 21h, sauf les jours fériés.**

INFORMATIONS ECOLE

- Potager :

Les carrés potagers des maternelles et du primaire sont magnifiques. Les enfants et le corps enseignant se sont totalement investis dans ce projet. Apprendre à planter, semer, entretenir, arroser, reconnaître les différentes plantes ET consommer a été un plaisir pour tous.

Merci aux parents et autres donateurs de matériels, plants et graines qui ont permis l'aboutissement de ce projet scolaire.

- Nouvelle fresque sous le préau :

En continuité du projet pédagogique et de la réalisation du potager, les enfants ont repeint une nouvelle fresque sur le thème des 4 saisons. Reste à rajouter les prénoms des enfants, ce qui sera fait à la rentrée.

- Effectifs à ce jour pour la rentrée scolaire de **septembre 2019** :

88 enfants sont inscrits pour le RPI.

En PS et MS à Ernolsheim : 18 enfants. En CM1 et CM2 à Ernolsheim : 21 enfants.

COMMUNIQUE DE LA PAROISSE

- CULTE : En raison du Messti, celui-ci aura lieu le samedi 7/09 à 19h30



- FRINGUERIE :

Pause estivale du 15/07 au 12/08.

Prochaines ventes :

12/07 : 10h-18h et 13/07 : 10h-17h

24/08 : 10h-17h et 25/08 : 9h-16h lors du Messti de Dettwiller

13/09 : 10h-18h et 14/09 : 10h-17h

Dans vos agendas : 3^{ème} trimestre 2019

Les manifestations à venir :

- **Dimanche 04 août** : Tartes flambées avec l'APP
- **Dimanche 08 septembre** : Messti organisé par le FCE
- **Lundi 09 septembre** : suite du Messti avec la soirée hareng
- **Samedi 21 septembre** : Journée du patrimoine
- **Dimanche 22 septembre** : 7^{ième} marche gourmande et journée du patrimoine

Forum des aidants 5 et 6 octobre, des dates à retenir

En mai une première rencontre d'information seniors « ça s'apprend de vieillir ? » a réuni de nombreux seniors à Ernolsheim invités par la commune et la section locale de l'UNIAT. En fin de rencontre les participants ont énuméré les thèmes éveillant leur intérêt comme se servir d'un smartphone, vivre chez soi en toute sécurité, les plaisirs de la table, la relaxation, la sophrologie, l'activité sportive adaptée, les activités de loisirs, ... Dans la continuité de la démarche « ça s'apprend de vieillir ? » un **Forum des Aidants** est organisé par le Conseil Départemental du Bas-Rhin à Saverne, les **5 et 6 octobre au Château des Rohan** à Saverne. De nombreux stands permettront à chacun de trouver les renseignements qui l'intéressent, loisirs, culture, la vie associative, les services disponibles, les nouvelles technologies au service des seniors, l'aménagement du domicile avec la présence du DIAMANTIC (appartement témoin), ... tous les domaines de la vie quotidienne seront présentés. Un spectacle avec Marlyse Riegenstiehl et Denis Germain est prévu le samedi 5 octobre.

Les informations concernant le **Forum des Aidants** seront transmises aux seniors d'Ernolsheim et aux membres de la section locale de l'UNIAT à la rentrée par courrier et affichage dans la commune. Du **co-voiturage est envisagé** pour permettre à ceux qui ne pourraient s'y rendre par leurs propres moyens. Pour tous renseignements, vous pouvez dès à présent vous adresser auprès d'Evelyne BOITEL Présidente de la section locale de l'UNIAT au 03 88 70 03 01

Une championne à Ernolsheim !

Une fois n'est pas coutume, signalons dans ce BIC la belle performance sportive de Sophia ARON gymnaste du Club d'Envol d'Allenwiller :

- 1ère aux qualifications pour le championnat National (zone EST)
- participation au championnat national à Saint Sébastien sur Loire (classée 15ème). -championne d'Alsace.
- champion Grand Est (par équipe)
- médaille d'argent (par équipe) en finale nationale (FSCF)
- participation au championnat de France par Équipe et en individuel. (FFG)

Une performance qui serait restée inaperçue sans l'œil aiguisé du Maire, lecteur des DNA, car Sophia est une jeune fille très discrète.



Recensement citoyen obligatoire



Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir

participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire ...) De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non-recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement. Ils ne seront, toutefois, pas prioritaires pour participer à la JDC.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur smartphone.

